



# Conditions Générales de vente

**Applicables à compter du 01/01/2024**

## **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Etabli Graphik - TRANCHANT Audrey et de son client dans le cadre des prestations de service en graphisme, conception Web et vente de dessin fournies par la société.

Siret : 90026941600013 - situé 1 impasse de chez Grosse Dent 86400 Voulême

## **Clause n° 2 : Prix**

Les prix des marchandises vendues et des prestations de service sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

**Les devis de la société Etabli Graphik sont valables 3 mois à compter de leur date de rédaction.**

Les tarifs sont mentionnés au devis, et signés entre les deux parties. Le devis vaut contrat de prestation selon les modalités mentionnées.

La société Etabli Graphik s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées ou les services déjà validés ou commencés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou sur le devis signé et dont la date est antérieure à la modification des dits tarifs.

## **Clause n° 3 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Etabli Graphik serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

#### **Clause n° 4 : Modification en cours de prestation**

En cas de demande supplémentaire faite par le client en cours de prestation un devis additionnel sera rédigé.

Si aucun devis n'est rédigé, la prestation supplémentaire fera l'objet d'une information par écrit. En cas de demande du client de poursuivre en l'état, même sans retour du devis, le contrat sera donc tacite mais engagé, et la prestation sera effectuée et facturée au client à l'issue.

L'Etabli Graphik ne pourra pas être tenu pour responsable des mentions erronées fournies par le client, ou d'une situation non conforme préalablement et qui pourraient influencer sur le tarif du devis. Dans ce cas, l'Etabli Graphik préviendra le client qui avisera de la suite à donner à la prestation en cours.

Le devis est établi selon les dispositions au moment de la première prise de contact. Tout travail supplémentaire fera l'objet d'un nouveau devis, ou d'une facture en fin de prestation.

#### **Clause n° 5 : Modalités de paiement**

**Un acompte de 30% est demandée à la signature des devis de prestation de service ou de la réalisation des dessins. L'acompte est un impératif au début de la réalisation de la prestation Il doit être versé en totalité selon le montant mentionné sur le devis.**

**Cet acompte ne sera pas remboursable même en cas de force majeure.**

**Une facture d'acompte sera établie en cas de rupture de contrat ou sur demande du client.**

Le règlement des commandes, des services et de l'acompte s'effectue uniquement sur facture :

- soit par chèque,
- soit par carte bancaire,
- Soit par virement
- Soit en espèces

Les règlements des factures s'effectuent

- Paiement immédiat à réception de la facture de prestation
- Paiement immédiat avant réception du dessin
- Paiement en ligne avant envoi du dessin

La société l'Etabli Graphik ne facture pas de Tva au motif qu'elle est non applicable devant son statut Art. 293B du Code Général des Impôts.

Les tarifs sont donc toujours mentionnés en Hors Taxes.

## **Clause n° 6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société Etabli Graphik une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

## **Clause n° 7 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Etabli Graphik.

## **Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété**

La société Etabli Graphik conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Etabli Graphik se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## **Clause n° 9 : Livraison**

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur,
- soit par l'envoi de la marchandise en livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts,
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société ETABLI GRAPHIK

### **Clause n° 10 : Force majeure**

La responsabilité de la société Etabli Graphik ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### **Clause n° 11 : Délais d'exécution**

En cas de demande de délais d'exécution par le client, celui-ci sera forcément mentionné au devis initial. Aucun retard d'exécution ne sera imputable à l'Etabli Graphik, si aucune date n'est mentionnée sur le devis.

Si en cours de prestation une date d'exécution est mise en avant, l'Etabli Graphik se sera pas tenu pour responsable d'un éventuel retard dans la finalisation de la prestation.

### **Clause n°12 : les droits d'auteur**

La conception de logo type ou la réalisation d'illustration en vue d'une utilisation commerciale ou professionnelle sont soumises au droit de la propriété intellectuelle.

Les droits d'exploitation de la dire œuvre peuvent donc être cédés au client selon les modalités prévues sur le devis initial.

La cession des droits fait l'objet d'une tarification spécifique en fonction de son étendue, de sa durée et des utilisations.

La cession des droits est limitée dans le temps et donne les limites d'utilisation du visuel.  
(Supports, extension territoriale, nombres d'exemplaires)

La cession des droits fait l'objet d'un contrat original dans lequel les mentions et modalités sont décrites. Ce contrat sera paraphé et signé des deux parties, il sera envoyé par courrier postal et un exemplaire sera retourné à l'Etabli Graphik également par courrier.

Le client doit conserver le contrat pendant toute la durée de celui-ci. Il s'engage en le signant à respecter les modalités mentionnées.

En cas de non-respect des modalités mentionnées, l'Etabli Graphik se réserve le droit d'entamer les démarches nécessaires à la régularisation, le versement de dommages et intérêts si il estime avoir été lésé ou à faire retirer totalement le droit d'exploitation de ce visuel.

### **Clause n° 13 : Rupture de prestation après la signature du devis**

La rupture de contrat après la signature du devis doit respecter les modalités réglementaires et statutaires relatives à la relation entre le client et le prestataire.

De ce fait, en cas de rupture de contrat après la signature du devis, l'acompte versé ne sera pas restitué.

Dans le cas où l'Etabli Graphik décide de mettre fin à la prestation et donc au contrat, le client recevra par courrier une lettre en AR stipulant la cause documentée et argumentée et les conditions de la fin de ce contrat. En fonction de la situation, une facture pourra être émise le cas échéant afin de rémunérer le travail déjà effectué et livré. Aucune compensation supplémentaire ne pourra être demandée par le client ou par l'Etabli Graphik.

Dans le cas où c'est le client qui souhaite mettre fin au contrat de prestation avec l'Etabli Graphik, il peut le faire à tout moment.

L'acompte ne sera pas restitué, le client devra transmettre à l'Etabli Graphik un courrier en AR signé mentionnant les conditions dans lesquelles il souhaite y mettre fin. Une facture sera émise par l'Etabli Graphik pour rémunérer le travail déjà effectué et livré, et le temps passé sur les travaux en cours même non livré.

Dans le cas où la rupture de contrat entraîne un litige, l'Etabli Graphik se réserve le droit d'engager toute poursuite, d'engager une médiation ou toute démarche nécessaire à la résolution de celui-ci, et également de demander le cas échéant des dommages et intérêts en cas de manquement effectif de la part du client.

### **Clause n° 14 : Les conditions de réalisation des prestations**

L'Etabli Graphik est un prestataire de service en Graphisme print et Web, réseaux sociaux, conception Web et Dessins.

Toutes les prestations de service sont réalisées après accord sur devis retourné signé ou accord tacite par écrit.

Un acompte sera systématiquement demandé au client sauf exceptionnellement dans des conditions spécifiques pour des clients ayant déjà des prestations en cours avec l'Etabli Graphik.

Après le retour du devis signé et l'acompte versé, un rendez vous de brief est réalisé. Au cours de celui-ci le client expose son souhait, et donne les informations.

Une fois la phase de création réalisée, le client peut demander des modifications sur le fichier graphique en cours de travail. Le nombre de retouche n'est pas limité sauf si il est mentionné dans le devis un nombre prévu à l'avance ou si les retouches s'avèrent abusives\* et ne sont pas justifiées au vue des modifications demandées. Dans ce second cas seulement, l'Etabli-Graphik peut stopper les retouches et modifications, et aviser son client par écrit qu'en cas de retouches ou modifications supplémentaires une facture additionnelle sera établie en compteur temps, un devis pourra également être réalisé.

\*Liste non exhaustive des critères abusifs :

- Demandes irréalisables (Après mise en garde de l'Etabli graphik)
- Ajout exigés d'éléments non libre de droit.
- Retour sur des éléments déjà validés par écrit.
- Ajout d'éléments multiples non prévu.
- Retour total sur le visuel après plusieurs validations écrites.

La livraison des fichiers ou sites ou dessins se fait selon les modalités prévues au devis et dans les formats mentionnés.

**Clause n° 15 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de POITIERS.

Fait à VOULEME, le

01 Janvier 24